

Annexe B : Sommaire des questions de consultation

- Section 2 : Vers un nouveau Guide du relevé de notes 2015 de l'ARUCC.....
- Sous-section 2.1 : Le rôle du relevé de notes
1. Y aurait-il lieu de redéfinir le rôle du relevé de notes? Dans l'affirmative, comment doit-on le faire et sur quels principes une telle redéfinition devrait-elle s'appuyer?.....
 2. Veuillez indiquer jusqu'à quel point vous êtes d'accord avec chacun des principes suivants ayant trait aux relevés de notes. Le relevé de notes devrait (nota : ces principes viennent s'ajouter à ceux qui ont été confirmés à la phase 1) :
 3. Veuillez indiquer jusqu'à quel point vous êtes d'accord avec l'énoncé suivant : les résultats scolaires des étudiants dans des programmes revus par une instance pédagogique dirigeante d'établissement et assujettis à un examen de l'assurance de la qualité, devraient être les seuls éléments à se retrouver sur le relevé de notes. Comment expliquez-vous votre position?
 4. Quels autres résultats obtenus ayant trait aux acquis des apprenants y aurait-il lieu d'inclure dans le relevé de notes? Comment expliquez-vous votre position?
 5. Moyennant leur approbation par l'instance pédagogique dirigeante d'établissement, lesquels des éléments suivants devraient se retrouver sur le relevé de notes : programmes de transition offerts dans le cadre d'un certificat, diplôme ou grade approuvé; programmes de transition non crédités ne faisant pas partie d'un certificat, diplôme ou grade approuvé; programmes de transition comprenant des cours crédités et non crédités et ne faisant pas partie d'un certificat, diplôme ou grade approuvé; cours non crédités qui sont pertinents au dossier scolaire (p. ex., tutoriels sur l'intégrité scolaire, tutoriel sur l'éthique); apprentissage intégré au travail/apprentissage expérientiel donnant droit à des crédits. Comment expliquez-vous votre position?.....
- Sous-section 2.2 : Composantes spécifiques du relevé de notes
6. Quelle est votre opinion en ce qui a trait aux recommandations futures quant aux diverses composantes de relevé de notes et catégories de systèmes de dossiers des étudiants compris dans la base de données suivante :
<http://b5.caspio.com/dp.asp?AppKey=95ca30005439988f784a45a69636>.....
 - Les recommandations futures visant les normes de relevé de notes et les systèmes de dossiers des étudiants semblent appropriées.
 - Il faut raffiner les recommandations relatives aux normes de relevés de notes pour ce qui est des domaines suivants : ____
 - Il faut raffiner les recommandations relatives aux systèmes de dossiers des étudiants pour ce qui est des domaines suivants : ____
 - Il faudrait ajouter les éléments suivants : ____
 7. Les catégories de recherche dans la base de données de comparaison des normes de relevés de notes ... (Réponses possibles : ont du sens; devraient être affinées comme suit...).

Sous-section 2.3: Relevé de notes – Principes de fonctionnement.....

8. L'éventuel Guide devrait-il réaffirmer son engagement à éviter l'application rétroactive des changements de politiques aux relevés de notes? L'éventuel Guide devrait-il réaffirmer son engagement à éviter la suppression de données du relevé de notes d'un étudiant?

9. Quels sont les principes fondamentaux qui devraient régir les pratiques exemplaires dans ce domaine, en particulier si les faits démontrent que la modification rétroactive de dossiers étudiants a lieu (de manière sélective) dans certains établissements canadiens?.....

10. Si l'on sait qu'un établissement se livre à une telle pratique sur une base plus qu'occasionnelle, comment cela influe-t-il sur la réception, l'évaluation et la perception des relevés de notes d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études à d'autres établissements?

11. Est-il possible que la suppression rétroactive de renseignements du relevé de notes d'un étudiant puisse entraver la mobilité étudiante et la perception de l'engagement d'un établissement envers la qualité de l'enseignement?

12. Veuillez fournir une explication pour vos réponses.....

13. Votre établissement consigne-t-il l'inconduite scolaire/universitaire sur le relevé de notes? Pour ce qui est des établissements qui ne consignent pas l'inconduite scolaire/universitaire sur le relevé de notes, quelles en sont les raisons et/ou les motifs?

14. Votre établissement consigne-t-il l'inconduite non scolaire/non universitaire sur le relevé de notes? Pour ce qui est des établissements qui ne consignent pas l'inconduite non scolaire/non universitaire sur le relevé de notes, quelles en sont les raisons et/ou les motifs?

Section 3: La mobilité étudiante et ses subtilités

Sous-section 3.1: Heure-crédit – Définition.....

15. Êtes-vous d'accord pour dire que les définitions des termes « crédit », « heure-crédit » et « valeur des crédits » (ou « pondération ») utilisées par votre établissement devraient être identifiées sur la légende du relevé de l'établissement, afin de faciliter l'évaluation et les transferts? Veuillez fournir une explication. (Réponses possibles : D'accord, En désaccord)

16. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : à tout le moins, les établissements devraient définir précisément, dans la légende du relevé de notes, l'unité prédominante de mesure des études. Il y aurait lieu de décrire la valeur unitaire et le nombre d'heures d'enseignement par unité/crédit, par semaine et par session pour chaque unité/valeur de crédits, et le lien entre l'unité/la valeur de crédits et le cours (ou l'équivalent). Si vous n'êtes pas d'accord, veuillez fournir une explication.

17. Les constatations de la phase 1 suggèrent un intérêt très sélectif pour l'inclusion du mode de prestation de cours sur le relevé de notes; en revanche, nombre de juridictions et d'établissements mettent plutôt l'accent sur les résultats d'apprentissage et jugent non pertinents les modes de livraison. À votre avis, lesquelles considérations devraient déterminer si le mode de prestation doit ou non être indiqué sur le relevé de notes? Comment expliquez-vous votre réponse?

Sous-section 3.2 : Consignation des transferts de crédits

18. À votre avis, quels sont les risques et les possibilités lorsque des données ayant trait à des études suivies à un autre établissement sont intégrées au relevé de notes de votre établissement? Quelles sont les considérations qui en ressortent au chapitre des politiques et des systèmes?.....

19. Quelles hypothèses sous-tendent les prises de décision à ce chapitre? Quels sont les moyens d'atténuer l'incidence de telles hypothèses?.....

Sous-section 3.3: Reconnaissance des acquis (RA).....

20. Veuillez préciser jusqu'à quel point vous êtes d'accord avec les énoncés suivants :.....

- Les résultats de la RA devraient paraître sur le relevé de notes de l'établissement.....
- Les résultats de la RA n'ont pas besoin d'être identifiés de manière explicite si l'évaluation est menée par l'expert en la matière ou l'évaluateur de l'établissement et qu'elle utilise les résultats d'apprentissage de cours établis et des procédés d'évaluation fiables d'assurance de la qualité.
- Les résultats de la RA devraient être admissibles aux fins d'évaluation de transfert de crédits.....

21. Veuillez fournir une explication pour vos réponses.....

22. Y a-t-il d'autres considérations ou recherches potentielles que les chercheurs devraient explorer pour aider à l'élaboration de pratiques nationales prometteuses de consignation de la RA et à son évaluation aux fins de transfert de crédits?

Sous-section 3.4 : Définir les ententes entre établissements.....

23. Quelles sont les autres juridictions qui pourraient fournir un cadre de définition des ententes entre établissements susceptibles de mieux comprendre le secteur postsecondaire canadien?

Sous-section 3.5: Définir les programmes entre établissements

24. Les définitions suivantes s'appliquent-elles à votre contexte local?.....

- Programme menant à des titres consécutifs – « Programme au terme duquel deux titres de niveaux consécutifs sont conférés lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par les établissements partenaires. »
- Programme menant à deux titres – « Programme au terme duquel **deux titres** de niveau équivalent sont conférés lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par les établissements partenaires. »
- Programme conjoint – « Programme au terme duquel **un titre conjoint** est conféré lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par l'établissement partenaire. ».....
- Programme menant à des titres multiples - « Programme au terme duquel trois titres ou plus de niveau équivalent sont conférés lorsque sont remplies les exigences du programme de collaboration établies par trois établissements partenaires ou plus. ».....

Sous-section 3.6: Usage opérationnel de la nomenclature des transferts de crédits.....

25. Comment pourrait-on encourager l'adoption de nouvelles pratiques exemplaires ou prometteuses en matière de nomenclature des transferts de crédits et leur réalisation à l'échelle du Canada?.....
26. Y a-t-il des termes relatifs aux transferts de crédits absents dans votre contexte local, mais utilisés dans d'autres juridictions, et dont vous recommanderiez l'adoption en tant que norme, compte tenu de l'environnement postsecondaire en évolution au Canada?.....
27. Quels sont les principes qui devraient régir une bonne pratique au moment de la mise en œuvre de la nomenclature des transferts de crédits?.....

Sous-section 3.7: Capacité des établissements en matière de formation axée sur les compétences et de résultats d'apprentissage.....

28. Votre établissement expérimente-t-il avec la consignation des résultats scolaires d'autres formes d'apprentissage au-delà des heures-crédits? Cliquez sur « Ne s'applique pas » si vous ne représentez pas un établissement d'enseignement.....
29. Si vous représentez un établissement d'enseignement, veuillez fournir un exemple de résultat final – autre qu'une note de cours – que votre établissement a représenté sur le relevé de notes ou sur un autre de ses documents. Votre établissement est-il doté d'une politique qui appuie cette pratique? Dans l'affirmative, veuillez fournir l'adresse URL de la politique. (Réponses possibles : Oui, veuillez expliquer; Non; Ne s'applique pas).....
30. Veuillez indiquer votre degré d'accord avec les énoncés suivants : L'atteinte des résultats d'apprentissage ou des apprentissages axés sur les compétences devrait être documentée ou consignée... (Réponses possibles : D'accord, En désaccord, Aucune opinion, Je ne sais pas) - ... sur le relevé de notes actuel. - ... sur un document supplémentaire au relevé de notes.
31. Plutôt que d'étendre le contenu du relevé de notes, croyez-vous qu'un document complémentaire distinct serait nécessaire afin d'y détailler les résultats d'autres formes d'apprentissage, lequel sera également vérifiable et viendrait compléter le relevé de notes?
32. Dans l'affirmative, que recommanderiez-vous? Dans la négative, veuillez passer à la question suivante.....
- Un document semblable au document HEAR (Royaume-Uni), au supplément au diplôme (Europe) ou au document AHEGS (Australie)
 - Une forme quelconque de pointage..... **Error! Bookmark not defined.**
 - Un nouveau rapport sur les compétences.....
 - Une forme quelconque de portfolio d'apprentissage
 - Autre; si vous répondez « Autre », veuillez fournir des détails ici.....
33. Quelles exigences fondamentales doit-on confirmer et mettre en place avant de documenter ou consigner l'atteinte des résultats d'apprentissage, au niveau de l'étudiant individuel, que ce soit sur le relevé de notes ou au moyen d'un rapport distinct axé sur les compétences? Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent. Réponses possibles : Très d'accord, D'accord, Aucune opinion, En désaccord, Très en désaccord, Ne s'applique pas

- Adoption d'un outil d'évaluation validé servant à mesurer l'atteinte finale des résultats d'apprentissage par l'étudiant, et ce, par programme et par niveau.....
 - Approbation d'attentes relatives aux crédits, à l'échelle de l'établissement, conformément aux cadres approuvés de titres de compétence.....
 - Résultats d'apprentissage définis et approuvés, par programme.....
 - Principes définis et établis d'évaluation et de documentation de l'atteinte des résultats d'apprentissage par l'étudiant.....
 - Cadre définitionnel établi, à l'échelle de l'établissement, visant à documenter l'atteinte des résultats d'apprentissage par l'étudiant.....
34. Si vous indiquez « Autre », veuillez fournir une explication ici.....
35. Aimerez-vous ajouter d'autres observations ou commentaires susceptibles d'appuyer le présent projet?